

Grand'rue 20.

son J.-J. Mercier.

ions de sources, construc-

vapeur et à eau chaude,

, urinoirs, siphons,

OUER

à proximité de la gare, poste

CAFE-BRASSE-

mais intelligentes, une vente

bourg, sous H3527F.

ité,

publiques libres, lundi le

ribourg,

99.

s à manger; une grande salle

tés ou noces, avec vue magni-

otteron; trois bonnes caves,

te écurie servant à la débri-

ra au comptant le jour de la

Philippe Duffey.

PRINES

time.

MERCERIE

plus réduits.

ur-de-Trême.

LLO

s savons.

mie cantonale à Berne ayant

soulevé d'alcali, c'est un véri-

que, indispensable pour les

personnes ayant la peau fine

et dans l'eau chaude; il

lancheur éblouissante

et parfum agréable.

RES, Fribourg.

AGGI

DEMANDE

une fille active pour aider

agence de publicité Haasen-

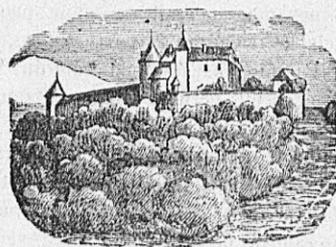
à Bulle.

CHOCOLAT
SUCHARD
NO SOLUBLE
CELLENTE QUALITÉ
PRIX MODÉRÉS
SE TROUVE PARTOUT.

e Leaz, imprimeur-éditeur.



LA GRUYÈRE



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : 1 an, Fr. 4 50

6 mois, » 2 50

Etranger, 1 an, 9 fr., 6 mois, 5 fr.

payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux

de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Organe de l'UNION DÉMOCRATIQUE

Paraissant le mercredi et le samedi.

HORAIRE D'HIVER : Bulle, dép. 5⁵⁵ 10⁴⁰ 2⁴⁰ 8²⁵ ← Bulle, arr. 8⁰⁰ 1³⁵ 5⁰⁰ 10⁴⁰

Prix des annonces et réclames :

Annonces : Canton, 10 cent.

Suisse, 15 c.; Etranger, 20 c.

la ligne ou son espace.

Réclames : 80 cent. la ligne.

S'adresser à l'agence de pu-

blicité Haasenstein & Vogler, à

Bulle, Grand'rue 20; Fribourg,

place de l'Hôtel de Ville, ou à

ses succursales.

BULLE, le 10 novembre 1896.

LA SITUATION ÉLECTORALE

Un sujet de conversation commence d'absorber les loisirs des citoyens : c'est la préoccupation du vote du 6 décembre.

Les journaux du gouvernement seuls n'en ont point encore parlé. Nous comprenons fort bien leur sympathie pour la *statu quo*. Mais il y a, hélas! une bonne fraction du peuple fribourgeois pour attendre une refonte plus ou moins complète de notre organisme constitutionnel et même de nos mœurs politiques. Si cette fraction, qui est du tiers et qui ne tarderait sans doute pas, avec plus d'organisation, de devenir la moitié, ne s'est peut-être pas toujours prononcée avec l'entrain voulu, nous ne jugeons pourtant pas qu'il soit de bonne guerre d'attendre qu'elle s'impatiente. Plusieurs épreuves ont témoigné par le chiffre des abstentions que l'accomplissement de ce qu'on appelle « les devoirs de citoyen » n'avaient plus d'attrait pour la foule et que les intéressés et quelques tenaces étaient seuls à s'en préoccuper. Le silence qui a plané sur notre Gruyère, et en particulier sur les communes où un plus grand nombre d'électeurs se sentent indépendants des rouages de l'Etat, le silence du 25 octobre devrait faire réfléchir le pouvoir.

« Le silence des peuples est la leçon des rois » a dit un poète et, bien qu'il soit de mode en notre siècle pratique de considérer les faiseurs de vers comme des hommes sans expérience, notre avis demeure que ce poète-là n'était ni un utopiste ni un naïf. Si le silence peut être la leçon d'un roi, à plus forte raison doit-il être celle des gouvernements démocratiques (sans ironie!).

Il restait au gouvernement fribourgeois, après le retrait de la motion Liechti sur la Proportionnelle, à faire un coup d'habileté qui n'est peut-être pas dans son répertoire, mais qui assurément en vaut bien d'autres; c'était de préparer, par un simple témoignage de bonne volonté, et de bonne disposition à calmer les justes défiances et les amères inquiétudes de l'opposition, l'adoption d'une mesure préparatoire consistant à laisser celle-ci pénétrer dans le Grand Conseil. Sans doute, M. Bossy a déclaré, lors du retrait de la motion, que si l'opposition comptait peu de membres sur les bancs de l'Assemblée, la qualité compensait la quantité. Ce brevet verbal de capacité, échappé à un conseiller d'Etat quelque peu bilieux ce jour-là, eût pu paraître on ne peut plus flatteur aux honorables membres de la députation du Lac, mais, en aucun cas, elle n'eût dû suffire à nos populations du sud du canton.

Au surplus, les qualités évidentes de MM. les députés du Lac que nous nous garderions de contester, ne fût-ce que pour le plaisir d'être une fois en notre vie d'accord avec M. Bossy, ne sauraient dispenser le peuple fribourgeois de revendiquer un régime électoral plus équitable et plus en rapport avec les besoins du moment. Encore que le district de la Gruyère ait pu être seul à le réclamer hors du Grand Conseil, il est hors de doute que bien des citoyens, obéissant aujourd'hui au mot d'ordre gouvernemental, salueraient de différents points du canton la moindre tentative de pacification. Nos hommes d'Etat, présents dimanche au banquet de Châtel, auront pu, si la blanquette d'agneau à la parisienne et le fumet du Pomard ne les ont aveuglés, lire sur le front de leurs nombreux convives une contrainte et une résignation dont ils seraient heureux de se sentir allégés, afin d'être désormais, plus que par le passé, les fils libres d'un pays libre.

Tant de considérations secondaires, jointes aux loyales initiatives prises par l'opposition pour assurer le développement du pays par le concours de tous les éléments du peuple, ne sauraient être regardées comme lettre morte par un gouvernement soucieux de ses devoirs et de sa dignité. Aussi bien, espérons-nous encore, jusqu'à preuve absolue du contraire, que le comité conservateur cantonal acceptera — mieux vaut tard que jamais — les propositions d'arrangement qui lui ont été faites.

On essaierait peut-être de nous répondre que nous ne sommes pas à craindre, mais nous objecterions qu'il est peu paternel pour un gouvernement d'attendre, pour accorder à son fils ce qu'il demande, que ce fils soit assez fort pour lui tordre le cou.

Le vote de Genève.

Nous l'avions prévu. La joie de la *Liberté*, en constatant qu'il avait manqué quelques voix à M. Gavard pour être élu conseiller aux Etats le 25 octobre, a été de courte durée. Chaque fois que nos journaux gouvernementaux s'ingénient à donner des conseils à leurs confédérés, ils sont destinés à être confondus par les faits.

A la vérité, on aurait pu épargner au peuple genevois ce second tour de scrutin. Mais la *Liberté* qui acclamera demain l'élection plus que probable de M. Pylhon aux Etats, par les dociles membres de la majorité de notre Grand Conseil, eût longtemps jappé contre l'élection Gavard. Le radicalisme genevois n'aura rien perdu à accepter cette seconde épreuve, car il en sort plus fortifié que jamais.

La majorité radicale du 25 octobre eût pu être regardée longtemps comme une surprise si celle du

il s'arrêta devant l'expression de sa pensée, comme tous ceux qui sentent bien que ce qu'ils vont dire paraîtra un énormité.

— Et de plus?... insista le juge intrigué.

— Eh bien! donc, monsieur, tenez, je serai complètement franc avec vous... Je trouve que Gérol joint au Dépôt d'une liberté trop grande; il y est comme chez lui, il va, vient, monte, descend, sort et entre, sans que personne jamais songe à lui demander ce qu'il fait, où il va, ce qu'il vent... Pour lui, pas de consigne, et il ferait voir au directeur, qui est un bien honnête homme, des étoiles en plein midi... Moi, je me défie de Gérol...

— Oh!... monsieur Lecoq!...

— Oui, je le sais, l'accusation est téméraire, mais on n'est pas maître de ses pressentiments et Gérol m'inquiète. Le prévenu savait-il, oui ou non, que je l'observais du grenier et que j'avais surpris un premier billet? Evidemment oui, sa dernière scène le démontre...

— Tel est mon avis.

— Comment donc a-t-il su cela?... Il ne l'a pas deviné, sans doute. Voici huit jours que je me mets l'esprit à la torture pour trouver la solution de ce problème... J'y perds mes peines. L'intervention de Gérol explique tout.

M. Segmuller, à cette seule supposition, pâlit de colère.

— Ah!... si je pouvais croire cela, s'écria-t-il, si j'étais sûr!... Avez-vous quelque preuve, existe-t-il des indices?

Le jeune policier hochait la tête.

— J'aurais les mains pleines de preuves, répondit-il, que je ne sais trop si je les ouvrirais. Ne serait-ce pas me fermer tout avenir? Je dois, si je réussis dans mon métier, m'attendre à bien d'autres trahisons. Toutes les professions n'ont-elles pas leurs rivalités et leurs haines? Et notez, monsieur, que je n'attaque pas la probité de Gérol. Pour cent mille francs, écus comptant, sur table, il ne lâcherait pas un prévenu... Mais il déroberait dix accusés à la justice, sur la seule espérance de me faire pièce, à moi qui lui porte ombre.

LA GRUYÈRE 39

MONSIEUR LECOQ

PAR ÉMILE GABORIAU

— Dam!... monsieur, répondit-il, on prétend que vous vous êtes laissé circonvenir par moi, que vous n'avez pas contrôlé mes preuves...

— Une fugitive rongeur empourpra le front de M. Segmuller.

— En un mot, fit-il, on estime que je suis votre dupe et... un sot.

Le souvenir de certains sourires sur son passage, diverses allusions qui lui étaient restées sur le cœur le décidèrent.

— Eh bien!... je vous aiderai, monsieur Lecoq, s'écria-t-il.

Oui, je veux que vous confondiez vos railleurs... Je vais me lever, à l'instant, et me rendre au Palais avec vous. Je verrai M. le procureur général, je parlerai, j'agirai, je répondrai de vous!...

La joie de Lecoq fut immense.

Jamais, non, jamais il n'eût osé se flatter d'obtenir un tel concours.

Ah!... M. Segmuller pouvait désormais lui demander de passer dans le feu pour lui; il était prêt à s'y précipiter.

Cependant il fut assez prudent, il eut assez d'empire sur soi pour garder sa physionomie soucieuse. Il est comme cela, des victoires qu'il faut se garder de laisser soupçonner, sous peine d'en perdre à l'instant tout le bénéfice.

Certes, le jeune policier n'avait rien avancé qui ne fût rigoureusement exact, mais encore est-il des façons de présenter la vérité, et il avait déployé un peu trop d'habileté pour mettre le juge de moitié dans ses rancunes et s'en faire un auxiliaire intéressé.

M. Segmuller, cependant, après le cri arraché à sa vanité adroitement blessée, après la première explosion de sa colère, revenait à son calme accoutumé.

— Je suppose, dit-il à Lecoq, que vous avez réfléchi au stratagème à employer pour lâcher le prévenu sans que la connivence de l'administration éclate.

— Je n'y ai pas pensé une minute, monsieur, je l'avoue. A quoi bon, d'ailleurs! Cet homme sait trop de quels soupçons et de quelle surveillance inquiète il est l'objet, pour ne se pas tenir sur le qui-vive. Si ingénieusement que je m'y prenne pour lui ménager une occasion de filer, il reconnaîtra ma main et se défilera. Le plus court et le plus sûr est de lui laisser tout bonnement la porte ouverte...

— Peut-être avez-vous raison?...

— Seulement, il est une précaution que je crois nécessaire, indispensable, qui me paraît une condition essentielle du succès...

Le jeune policier paraissait chercher si péniblement ses mots, que le juge crut devoir l'aider.

— Voyons cette précaution? fit-il.

— Elle consisterait, monsieur, à donner l'ordre de transférer Mai dans une autre prison... Oh! n'importe laquelle, à votre choix.

— Pourquoi, s'il vous plaît?

— Parce que, monsieur, je voudrais que, durant les quelques jours qui précéderont son évasion, Mai fût mis dans l'impossibilité absolue de donner de ses nouvelles au dehors, de prévenir son insaisissable complice...

La proposition parut étrangement surprendre M. Segmuller.

— Vous l'estimez donc mal gardé au Dépôt? fit-il.

— Oh! monsieur, je ne dis pas cela. Je suis même persuadé que, depuis l'affaire du billet, le directeur a redoublé de vigilance... Mais, enfin, ce mystérieux meurtrier avait des intelligences au Dépôt, nous en avons eu la preuve matérielle, évidente, irrécusable, et de plus...

8 novembre n'était survenue pour consacrer avec éclat le triomphe du parti radical.

Pas plus heureuse du côté du Valais, la *Liberté*. Ses conseils perfides n'ont pas trouvé d'écho dans les rochers du Valais.

La *Gazette du Valais*, moniteur officiel des conservateurs valaisans, ne souffle mot du remplacement de M. Gaillard — reconnaissant par ce silence qu'il ne saurait être question de revenir sur la parole donnée. La *Liberté* reste donc abandonnée à ses insinuations déloyales.

Le chiffre de voix obtenues par M. Gavard le 25 octobre était de 5579; celui atteint par M. Odier de 5509.

Dimanche, après que chaque parti réveillé eut battu le rappel de ses adhérents, M. Odier est monté à 6085 voix et M. Gavard à 8468.

Jamais, disent les journaux genevois, pareil chiffre n'a été atteint par un parti à Genève.

Dernièrement nous puissions dans les votes de Genève et de divers autres arrondissements fédéraux, des exemples de ce qu'une minorité peut obtenir à force de volonté, de courage et de persévérance. Aujourd'hui, l'élection de M. Gavard nous apporte un exemple plus frappant encore que nous proposons surtout à la méditation de ces citoyens que le peuple juge dignes ou capables de le représenter, mais qui fuient les responsabilités des emplois publics par crainte des horions, des blessures et des calomnies.

Eh bien, voici un citoyen qui jeune était parvenu aux plus hauts emplois du canton de Genève, qui avait consacré sa vie et son travail à son pays et qui, vers l'âge où il est trop tard pour se créer une autre voie, a été criblé d'injures, de calomnies môme et éclaboussé à tel point par la bile calviniste que pas une commune du canton ne lui accorda la consolation d'une petite majorité lors du renouvellement du Conseil d'Etat en 1889 et que, rapidement, on lui arrachait toutes les charges, grandes ou petites, qu'il occupait.

M. Gavard rentra dignement dans la vie privée, attendant que le peuple revint de ses erreurs et apprit à connaître les artisans passionnés de la défaite qu'il avait subie.

Aujourd'hui, ce même homme rentre en scène de la façon la plus éclatante et ses concitoyens semblent d'autant plus le désirer qu'ils ont pris conscience de leurs propres torts.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Berne. — La demande d'initiative concernant la création d'une imprimerie municipale de la ville de Berne a été rejetée par 23 voix contre 905.

Que de choses ces quelques mots expliquaient, de combien d'énigmes restées obscures ils donnaient la clef!... Mais le juge ne pouvait suivre le jeune policier sur ce terrain.

— Il suffit, lui dit-il, passez dans le salon quelques instants, je m'habille et je suis à vous... Je vais envoyer chercher une voiture; il faut que je me hâte si je veux voir aujourd'hui M. le procureur général...

Soigneux d'ordinaire, jusqu'à la minutie, M. Segmuller ne mit pas, ce jour-là, un quart d'heure à sa toilette. Bientôt il parut dans la pièce où Lecoq attendait, et d'un ton bref lui dit :

— Partons. Ils allaient monter en voiture, quand un domestique, dont la tenue correcte annonçait un serviteur de bonne raison, s'avança rapidement vers M. Segmuller.

— Ah!... c'est vous, Jean, dit le juge, comment va votre maître?

— De mieux en mieux, monsieur. Il m'envoyait prendre des nouvelles de monsieur et lui demander où en est l'affaire.

— Toujours au point que je lui disais dans ma lettre. Saluez-le de ma part et dites-lui que je suis rétabli.

— Le domestique salua, Lecoq prit place près de son juge d'instruction, et le fiacre se mit en route.

— Ce garçon, reprit M. Segmuller, est le valet de chambre de M. d'Escorval.

— Le juge qui... Précisément. Il me l'envoie tous les deux ou trois jours, afin de savoir ce que nous faisons de notre énigmatique Mai.

— M. d'Escorval s'en préoccupe?

— Prodigieusement, et je le conçois, puisque c'est lui, en définitive, qui a ouvert l'information, et qui la poursuivrait sans sa funeste chute. Peut-être regrette-t-il cette instruction et se dit-il qu'il l'eût mieux menée que moi. Nous nous entendrions bien, si c'était possible, car je donnerais bonne chose de le voir à ma place...

Mais cette substitution n'eût pas été du goût de Lecoq.

— Le rapport de la direction des finances du canton de Berne, concernant une demande de crédits supplémentaires destinés à payer des pensions de retraite à des instituteurs primaires, contient une phrase qui mérite d'être encadrée :

« Dans le courant de l'année 1895 — ainsi s'exprime le rapport de M. Scheurer — le Conseil exécutif a accordé une somme de 10 000 fr. pour nouvelles pensions de retraites dans l'espoir qu'un nombre suffisant d'anciennes pensions devenaient disponibles. Cet espoir ne s'est pas réalisé, car, en compensation des 29 pensions nouvellement accordées il n'y a eu que 8 anciens pensionnaires qui soient décédés. »

On ne saurait être plus gracieux. (Genevois)

— M. le conseiller fédéral Frei avait reçu il y a quelques jours une lettre de M. Nin dans laquelle l'ancien ministre de l'Uruguay, lui annonçait qu'il allait lui envoyer ses témoins. Jusqu'à présent, ces témoins n'ont pas paru et M. Frei s'est borné à donner connaissance au Conseil fédéral de la lettre de M. Nin.

Lucerne. — Dans l'élection complémentaire, pour le Conseil national, M. le colonel Degen a été élu sans concurrent.

Neuchâtel. — Les débats de l'affaire de la Banque commerciale se sont terminés samedi soir à minuit. M. Calame, procureur général, dans un réquisitoire très serré, a demandé le maximum de la peine pour Nicolas, et une condamnation, avec admission de circonstances atténuantes, pour Scheublin.

Le Jury rapporte un verdict affirmatif sur les faits relevés à la charge de Nicolas. Scheublin, prévenu de complicité dans ces deux premiers chefs et d'envoi de faux bilans au Conseil fédéral, est déclaré coupable sur tous les points.

La cour condamne Nicolas à 6 ans et 8 mois de réclusion, 10 ans de privation des droits civiques et 5000 fr. d'amende; Scheublin à un an de réclusion, une année de privation des droits civiques, et 100 fr. d'amende; tous deux sont condamnés solidairement aux frais, qui se montent à 11,380 fr.

En raison de leurs aveux, 290 jours de prison préventive sont déduits de la peine.

Les débats relatifs au côté civil sont renvoyés à une séance ultérieure.

— M. Calame Colin, candidat libéral, est élu par 6393 voix. M. Adamis Sandoz, candidat socialiste, en a obtenu 2975.

ETRANGER

France. — Le Conseil des ministres a décidé de prévenir l'Angleterre qu'Arton renonçant au bénéfice du traité d'extradition sera traduit devant la cour d'assises de la Seine, sous la prévention de corruption de fonctionnaires dans l'affaire du Panama.

— Mgr d'Hulst, député du Finistère, est mort. — A la Chambre, M. Fleury interpelle sur l'organisation administrative de l'Algérie.

Etats-Unis. — M. Mac-Kinley a télégraphié au président du comité républicain national, disant que sa victoire n'est pas celle d'un parti, mais celle du

— Ce n'est pas, pensait-il, ce terrible juge qui jamais eût consenti aux démarches que je viens d'obtenir de M. Segmuller.

Il avait grandement raison de se féliciter, car le juge ne se ménagea pas. Il était de ceux qui, longs à se décider, ne reviennent plus sur un parti pris et vont jusqu'au bout sans détourner la tête.

Ce jour-là même, le projet de Lecoq fut adopté en principe, sauf à convenir des détails et à régler le jour.

Ce même après midi, la veuve Chupin obtint sa liberté provisoire.

Il n'y avait plus à s'inquiéter de Polyte. Traduit devant le tribunal correctionnel pour le vol où il se trouvait impliqué, il avait été, à sa grande surprise, condamné à treize mois de prison.

Désormais, M. Segmuller n'avait plus qu'à attendre, et ce lui fut d'autant plus aisé que, les vacances de Pâques étant arrivées, il put aller chercher en province, près de sa famille, un peu de repos et de liberté d'esprit.

Rentré à Paris, le dernier jour des vacances, le dimanche, il était resté chez lui, quand on lui annonça un domestique — envoyé par le bureau de placement — pour remplacer le sien qu'il avait congédié.

C'était un homme qui paraissait quarante ans, fort rouge de figure, ayant d'épais cheveux et de très gros favoris roux, plutôt grand que petit, de forte corpulence et roide sous ses vêtements compés carrément.

Il expliqua d'un ton posé et avec un accent normand des plus prononcés que, depuis vingt ans, il n'avait servi que des gens d'étude, un médecin et un notaire, qu'il était au fait des habitudes du Palais, qu'il savait épousseter des paperasses sans y mettre le désordre...

Bref, il s'exprima si bien que, tout en se réservant vingt-quatre heures pour les informations, le juge tira de sa poche et lui tendit le louis du denier à Dieu.

Mais l'homme, alors, changeant brusquement d'attitude et

peuple américain tout entier et invitant le peuple à travailler à la prospérité de l'Amérique, pour l'honneur et la gloire de la patrie commune. M. Bryan a, de son côté, télégraphié à M. Mac-Kinley pour le féliciter de son élection, ajoutant que la volonté du peuple est la loi.

— La reprise des affaires aux Etats-Unis est générale et très forte, surtout dans le sud et l'ouest. De nombreuses fabriques qui pendant longtemps avaient été fermées ont repris le travail.

CANTON DE FRIBOURG

Conseil d'Etat. — Séances des 6 et 7 novembre. — Le Conseil d'Etat accorde à M. Ferdinand Schärer, de Fontaine (Neuchâtel), domicilié à Granges (Vaud), porteur d'un diplôme fédéral de médecin, et à Mme Mathilde H. Mann, née Klingert, de Huningen (Alsace), domiciliée à Fribourg, l'autorisation de pratiquer leur art dans le canton.

— Le Conseil nomme M. Collaud, Vincent, à Châtel-Saint-Denis, au poste d'instituteur à Montbovon.

Nomination. — Le Conseil fédéral a nommé M. Joseph Ayer, à Romont, second suppléant du deuxième membre dans la Commission d'estimation pour les lignes Lausanne-Echallens, Lausanne-Ouchy, Genève-Anemasse, Vevey Montreux, Central-Vaudois et Tramelan-Tavannes.

Succès. — M. Georges Buchs, de Bellegarde, ancien élève de l'école secondaire de la Glâne, vient de passer avec la plus grande distinction à l'université de Zurich son second examen propédeutique de médecine.

Incendiaire. — La cour d'assises du III^e ressort s'est réunie samedi dernier, à Morat, sous la présidence de M. Alfred Tschally, aux fins de juger le nommé Jean Jungi, accusé d'incendie à Salvagoy, dans la nuit du 29 au 30 août dernier.

Les débats ont porté sur le fait de savoir si Jungi avait communiqué le feu avec une intention coupable. Le Jury, après une longue délibération, a écarté la préméditation et condamné Jungi pour incendie par imprudence à 2 mois de prison ainsi qu'aux frais de justice.

Le ministère public était représenté par M. Ant. Villard, substitut du procureur général, et M. Wattlelet, avocat à Morat, présentait la défense de l'accusé.

GRUYÈRE

Bibliothèque. — Les journaux rapportent qu'une société qui s'est formée à Rheinfelden pour la création d'une bibliothèque populaire trouve le meilleur accueil au sein de la population.

Nous nous demandons s'il ne serait pas possible d'avoir également une installation de ce genre à Bulle, où les distractions font plus ou moins défaut

de voix, éclata de rire et dit : — Monsieur le juge croit-il encore que Mai me reconnaîtra?

— Monsieur Lecoq!... fit le juge émerveillé. — Lui-même, monsieur, et je viens vous dire que si vous voulez bien mander Mai pour l'interroger, toutes les mesures sont prises pour son évocation... Ce sera demain si vous le voulez bien.

XXXV

Lorsqu'un juge d'instruction près le tribunal de la Seine veut interroger un prévenu consignés dans l'une des prisons, — le Dépôt excepté, puisqu'il communique directement avec le Palais de Justice, — voici comment les choses se passent. Le juge remet à un huissier une ordonnance d'extraction dont la seule formule, impérative et concise, suffirait à donner une idée de la toute-puissance du magistrat instructeur.

Il y est dit : « Le gardien de la maison d'arrêt de... remettra au porteur du présent ordre le nommé..., prévenu de..., pour le conduire devant nous en notre cabinet, au Palais de Justice, et le réintégrer ensuite à ladite maison d'arrêt. » Rien de plus, rien de moins, une signature, le sceau, et tout le monde s'empresse d'obéir.

Mais du moment où il est nanti de cet ordre, jusqu'à l'instant de la réintégration, le directeur est relevé de sa responsabilité. Adviennent que pourra, il a le droit de s'en laver les mains.

Aussi, que d'embarras pour le voyage du plus mince filou, que de cérémonies, que de précautions.

On fait monter le détenu désigné dans une de ces lugubres voitures cellulaires, qu'on peut voir stationner à la journée au quai de l'Horloge ou dans la cour de la Sainte-Chapelle, et on l'enferme solidement dans un des compartiments.

(A suivre.)

aux personnes qui n'ont pas la politique l'idée

On nous dit que la bibliothèque de Lucien Davillard a une somme dans ce but ressources à la disp

Cours du soir des environs disposés le soir par industriels voudront de la semaine chez dessous désignés :

Alph. Morand
Joseph B...
Charles G...

La beauté est un suivant les contrées conventionnel.

Autrefois, en France au quatorzième chaussure était distinction. Les pieds et demi, ce quant à ceux d'un pas dépasser un que nous est venu grand pied dans la petitesse de pieds les femmes, et qu gance; dès l'âge pieds des fillettes demeurent estrop qu'avec une gran

Dans tous les inspiré la plus p sont un signe d ne pouvaient voir lieu de se servir jetaient dans de partie d'une tro les mains d'une mangèrent tous l'homme roux, que la couleur plusieurs années son aise leurs n

La façon de peuples et suiv portaient de gr une pommade; de couper leurs injure que l'on

Les familles remercient personnes qui ont à l'occasion de l'ississement de l' Joseph

Mises

Le lundi 11 1 heure après m par voie de mise liers appartena Laurent Repon tre autres: 1 tau 1 porc, environ 1 potager, 1 ch meubles meubl Les mises se au comptant. Bulle, le 7 no

Mise

l'entrée de la

et invitant le peuple à l'Amérique, pour l'honneur de la commune. M. Bryan a, Mac-Kinley pour le féliciter la volonté du peuple.

aux Etats-Unis est géant dans le sud et l'ouest. Pendant longtemps le travail.

FRIBOURG

mees des 6 et 7 novembre accordé à M. Ferdinand (e), domicilié à Granges fédéral de médecin, et de Klingert, de Hunibourg, l'autorisation de ton.

Collaud, Vincent, à Châ-tstituteur à Montbovon.

onseil fédéral a nommé second suppléant du commission d'estimation allens, Lausanne-Ouchy, Montreux, Central-Vau-

chs, de Bellegarde, ancien de la Glâne, vient de pas-sion à l'université de propédeutique de méde-

our d'assises du III^e res-ernier, à Morat, sous la charly, aux fins de juger d'incendie à Salvaguy, t dernier.

le fait de savoir si Jungi c une intention coupable. e délibération, a écarté nné Jungi pour incendie e prison ainsi qu'aux frais

t représenté par M. Ant. reur général, et M. Wat-entait la défense de l'ac-

GRUYÈRE

Les journaux rapportent née à Rheinfelden pour la populaire trouve le meilleur ation.

il ne serait pas possible installation de ce genre à ont plus ou moins défaut

encore que Mai me reconnai-

je me réveille. je viens vous dire que si vous l'interroger, toutes les mesures Ce sera demain si vous le vou-

XXV on près le tribunal de la Seine onsigné dans l'une des prisons, t communique directement avec comment les choses se passent. r une ordonnance d'extraction tive et concise, suffirait à don-sance du magistrat instructeur.

d'arrêt de... remettra au por-ommé..., prévenu de..., pour le tre cabinet, au Palais de Justice, ite maison d'arrêt. » s, une signature, le sceau, et tout

nant de cet ordre, jusqu'à l'in-directeur est relevé de sa res-pourra, il a le droit de s'en laver

tr le voyage du plus mince filou, réactions. désigné dans une de ces lugubres ent voir stationner à la journée la cour de la Sainte-Chapelle dans un des compartiments.

(A suivre.)

aux personnes qui ne savent voir dans le jass, le loto ou la politique l'idéal des passe-temps.

On nous dit que M. le doyen Chenux a fait don de sa bibliothèque à la ville de Bulle et que M. Lucien Duvillard a également légué une certaine somme dans ce but; qu'attend-on pour mettre ces ressources à la disposition du public?

Cours du soir. — Les jeunes gens de Bulle et des environs disposés à suivre les cours de dessin donnés le soir par la Société des métiers et arts industriels voudront bien s'annoncer dans le courant de la semaine chez l'un des membres du comité ci-dessous désignés :

Alph. Moret, président, à La Tour; Joseph Baudère, vice-président, ou Charles Gillard, secrétaire, à Bulle.

VARIÉTÉS

Le goître.

La beauté est une qualité toute relative; elle varie suivant les contrées et les peuples; rien n'est plus conventionnel.

Autrefois, en France, on estimait un grand pied; au quatorzième siècle surtout, la longueur de la chaussure était considérée comme une marque de distinction. Les souliers d'un prince avaient deux pieds et demi, ceux d'un duc étaient moins longs; quant à ceux d'un simple chevalier, ils ne devaient pas dépasser un pied et demi. C'est de là sans doute que nous est venue cette expression : « Il est sur un grand pied dans le monde. » Chacun sait qu'en Chine la petitesse du pied constitue la suprême beauté chez les femmes, et qu'elle est un indice de race et d'élégance; dès l'âge le plus tendre on emprisonne les pieds des fillettes pour les empêcher de croître: elles demeurent estropiées et ne peuvent plus marcher qu'avec une grande difficulté.

Dans tous les pays, les cheveux roux ont toujours inspiré la plus profonde aversion. On prétend qu'ils sont un signe de mauvais caractère. Les Egyptiens ne pouvaient voir un homme roux sans l'injurier; au lieu de se servir des ânes de cette couleur, ils les jetaient dans des précipices. Un homme roux faisait partie d'une troupe d'explorateurs qui tomba entre les mains d'une tribu anthropophage; les sauvages mangèrent tous les membres de l'expédition sauf l'homme roux, qu'ils épargnèrent en raison du dégoût que la couleur de ses cheveux leur inspirait. Il vécut plusieurs années au milieu d'eux; il put observer à son aise leurs mœurs et leurs coutumes.

La façon de porter les cheveux varie suivant les peuples et suivant les époques. Les guerriers gaulois portaient de grands cheveux qu'ils rougissaient avec une pommade; aujourd'hui, les militaires sont tenus de couper leurs cheveux à l'ordonnance. La plus grande injure que l'on puisse faire à un Indien, c'est de lui

couper les cheveux; c'est un déshonneur que d'avoir la tête rasée.

Un visage sans sourcils nous paraît hideux; pourtant dans certaines contrées de l'Asie, les habitants les arrachent; les femmes du sud de l'Afrique les peignent en rouge, les Japonaises en bleu, les Arabes en noir; au centre de l'Afrique, chez quelques peuplades, les femmes les arrachent et les remplacent par de la peinture noire: elles dessinent un croissant dont les extrémités sont tournées vers le front. Dans l'antiquité, pendant plusieurs siècles, on considérait comme une beauté, chez les femmes, d'avoir les sourcils joints. Anacréon l'atteste et vante cet agrément chez sa femme. Les dames romaines se peignaient l'entre-deux des sourcils pour qu'ils parussent n'en faire qu'un. Cet usage existait aussi chez les Hébreux. Il est encore de mode de nos jours de se noircir les sourcils et de les allonger. En Chine, on préfère les petits yeux; les jeunes filles se tirent les paupières pour les raccourcir.

Tantôt il est de mode de porter la barbe, tantôt on la rase. Les Péruviens l'arrachaient avec le plus grand soin, les Huns brûlaient ou coupaient la peau du visage de leurs enfants pour empêcher la barbe de croître. Enfin, il y a mille façons de la porter: un roi nègre la portait tressée en vingt petites boucles mêlées de soixante pierres précieuses; ses sujets remplaçaient les pierres par des grelots. Pour être bel homme en Chine, il faut être gros et gras, avoir le front large, les yeux petits, le nez court, les oreilles grandes, la bouche médiocre, la barbe longue.

Les ongles longs sont généralement considérés comme un signe de beauté; les peuples orientaux ne peuvent leur laisser leur couleur naturelle; ils les teignent en jaune, en rouge, en noir. Les lettrés et les docteurs de la Chine les laissent pousser pour montrer qu'ils ne sont pas obligés de travailler; en France, les jeunes désœuvrés les portent longs pour même motif. Chez certains peuples, il est distingué de couper les ongles de la main droite et de laisser croître ceux de la main gauche. Autrefois, en Annam, les danseuses de profession, par coquetterie, plaçaient au bout de leurs doigts des ongles forts longs de cuire jaune. Les ongles en deuil sont en général l'indice d'un manque de distinction.

La beauté des femmes chez quelques peuples de l'Amérique méridionale consiste dans un visage long, des joues maigre et des cuisses très grosses. Pour les rendre belles, dès leur enfance, on leur presse la tête entre des coussins et l'on pratique une ligature aux jambes, au-dessus des genoux.

Au Sénégal, les nègresses se peignent sur la peau des figures d'animaux, des fleurs de toutes couleurs; d'autres se font découper des lambeaux de chair en forme de feuille, se plâtent de jaune, de vert, de blanc, se teignent les dents, les ongles, les mains, se tatouent de mille manières, se percent les oreilles pour porter des coquillages, des pierres, des bijoux. Dans les îles de la mer du Sud, les femmes tatouent leurs maris, plus elles les aiment, plus elles

les tatouent. Avec des aiguilles rougies au feu, elles exécutent sur leur corps toutes sortes de dessins plus ou moins fantaisistes. Les piqûres sont enduites de différentes couleurs éclatantes, parmi lesquelles domine surtout le vermillon; ces couleurs restent ineffaçables. Ce procédé fait endurer des douleurs atroces; il faut plusieurs mois pour cicatriser les plaies produites par les piqûres. Pour achever le tatouage, il faut des années.

Des matelots anglais ayant été fait prisonniers par les indigènes d'une de ses îles furent mis à mort et mangés sauf un que sa grande jeunesse sauva. Il demeura parmi ses sauvages, devint leur ami, se maria et eut le bonheur d'être assez aimé pour être tatoué. Il eut quatre femmes; tout son corps n'était qu'un vaste tatouage.

Retré en Angleterre, il s'exhibait comme une curiosité.

Certaines régions des Alpes sont peuplées de goitreux; tous les habitants sans exception sont atteints de goîtres énormes, hideux. Un voyageur, égaré dans cette contrée, pénétra un dimanche dans un village; les habitants étaient à l'église.

Il y entra. A ce moment, le curé, monté dans la chaire, disait son sermon.

Dès que le voyageur parut, tous les regards furent braqués sur lui; chacun se le montra du doigt; bientôt, dans toute l'église, on entendit des chuchotements, des éclats de rire mal étouffés.

Le sermon du curé fut interrompu. Le prêtre ne savait à quoi attribuer la distraction de ses paroissiens quand l'un d'eux lui montra le cou de l'étranger, un cou entièrement dépourvu de goître.

A cette vue, le curé eut de la peine à contenir son envie de rire, mais plus maître de lui que ses paroissiens et mieux élevé, il se retint.

Il réprimanda ses ouailles sur leur peu de charité. — Mes chers frères, leur dit-il, il ne faut pas se moquer des infirmes, cela déplaît à Dieu dont ils sont les enfants préférés. Le ciel est ouvert à tous, à celui auquel il manque un membre, comme à celui que la nature a disgracié.

Cet étranger est un malheureux, plaignez-le. Ce n'est pas sa faute si la nature a été marâtre à son égard; il en sera récompensé plus tard. Montrez que vous êtes chrétiens, soyez charitables et compatissants. Par votre accueil, faites oublier à ce voyageur son infirmité; c'est ainsi que vous pourrez aspirer aux félicités éternelles.

EUGÈNE FOURRIÈRE.

Pour la rédaction: LOUIS COURTHON.

Abonnements à LA GRUYÈRE:

SUISSE		ÉTRANGER	
1 an . . .	Fr. 4 50	1 an . . .	Fr. 9 —
6 mois . . .	2 50	6 mois . . .	5 —

Les familles GRANDJEAN et GEX remercient sincèrement toutes les personnes qui ont témoigné leur sympathie à l'occasion de la maladie et de l'ensevelissement de leur regretté

Joseph GRANDJEAN

Mises publiques.

Le **lundi 16 novembre** courant, dès 1 heure après midi, il sera exposé en vente, par voie de mises publiques, les biens mobiliers appartenant à la masse en faillite de Laurent Repond, à Charmey, comprenant entre autres: 1 taure portante, 1 génisse, 1 veau, 1 porc, environ 3 4000 pieds de foin et regain, 1 potager, 1 chaudière, instruments aratoires, meubles meublants, etc.

Les mises se feront au domicile du failli et au comptant.

Bulle, le 7 novembre 1896.

Office des faillites.

Mises de bois.

Vendredi 20 novembre, la commune d'Avry-d-Pont exposera en vente publique environ 100 numéros de beau bois de commerce sur pied. Rendez-vous des miseurs à 9 heures du matin, à l'entrée de la forêt du Gibloux.

Par ordre: Le Secrétariat communal.

MISES DE BOIS

Samedi 14 novembre, la commune de Neirivue vendra en mises publiques environ 80 numéros de bois de commerce démarqué dans ses forêts communales. Pour voir les bois, rendez-vous au village ce même jour, à 8 heures du matin. La mise aura lieu à l'auberge, dès 2 heures après midi.

Par ordre: Le Secrétariat communal.

MISES PUBLIQUES

On vendra en mises publiques, le **lundi 16 novembre** courant, dès les 10 heures du matin, devant le domicile de Théodore Pasquier, en Champ-Jordan, à Riaz: 1^o une bonne vache prête au veau; 2^o environ 2000 pieds de foin première qualité; 3^o deux porcs; 4^o une machine à battre; 5^o un moulin à vaner; 6^o une herse; 7^o deux colliers et beaucoup d'autres articles trop longs à détailler.

Montagne à louer.

La belle montagne des Chalets Anciens, rière Neirivue, est à louer. S'adresser aux propriétaires MM. GENOUD & PERRAUD, à La Tour.

A LOUER

Pour le 1^{er} janvier, un **atelier de charbon** bien situé. S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Bulle.

Mises de meubles.

Jeu de dimanche, 12 courant, on vendra en mises publiques devant la maison des frères Pasquier, derrière la ville, une certaine quantité de meubles neufs et anciens et divers articles restant de la liquidation de leur magasin.

SOUMISSION

Il est ouvert un concours pour la construction d'une grange sur la propriété de l'Institut Duvillard, aux Addoux.

Les travaux sont divisés en trois lots:

- 1^o Maçonnerie;
- 2^o Charpenterie et menuiserie, sans fouritures;
- 3^o Couverture et ferblanterie.

Les plans, cahier des charges et avant-métré déposent au bureau de M. Moret, anc. contrôleur, à La Tour-de-Trême. Les soumissions cachetées et portant la suscription: *Soumission pour la construction d'une grange aux Addoux*, seront déposées jusqu'à vendredi 20 courant, à midi chez M. Aug. Barras, secrétaire de la commission, à Bulle.

A VENDRE

Deux petits fourneaux en catelles. S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Bulle.

Occasion!

A vendre à bon marché un **potager** un peu usagé. S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Bulle.

A louer:

En ville, une **chambre meublée**. S'adresser à Ch. Morel, nég.

Gentiane.

J'achète dès aujourd'hui des racines de gentiane.

A. Corninbeuf, liquoriste.

à Vuadens, achète **plancheaux**.

Torche, ches bois dur et li-teaux.

Foin et regain à vendre

(environ 11,000 pieds). S'adresser à Constant Bucher, au restaurant de Sausvive.

Demandez 6 hantillons des meilleures **Milaines de Berne** à Walthar Gyggax, fabricant, Bleibenbach.

A louer:

Un local pouvant servir de **magasin** ou de bureau. S'adresser à Ch. MOREL, libraire, à Bulle.

Mme MORET

SOMNAMBULE SUISSE

7 rue Adélaïde 7, Nice (Alpes-Maritimes). Prix: 3 fr. 50 en timbres.

Beau choix de cartes de visite

à l'imprimerie de la Gruyère.

Pour tout ce qui concerne les annonces et réclames, s'adresser à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler, Bulle, Grand'rue 20.

LAIT

La Société de laiterie de Botterens offre à vendre son lait pour 1897. S'adresser à Jean Pury, président.

Vaches à castrer.

M. Bertschy, vétérinaire, se rendra dans la Gruyère fin courant. Si le nombre des inscriptions est assez nombreux, le prix de l'opération sera de 8 fr. Pour inscriptions et renseignements s'adresser directement ou à M. O. Gillet, au Pâquier, avant le 20 novembre.

Dépôt

de la filature de lin Burgdorf chez M. Eugène Wäber, Bulle, où l'on reçoit du chanvre, du lin et des étoupes pour le filage et tissage à façon. Prix modérés.

Changement de domicile.

Je prévient mon honorable clientèle qu'à partir du 25 novembre prochain, mon commerce de **COIFFEUR - PARFUMEUR** sera transféré maison de l'hoirie Calybite BARRAS, rue de Gruyères, en face de l'hôtel du Cheval-Blanc, à Bulle.

A. MARGOT

Ménagères économes, lisez !

Grande baisse sur les cafés.

5 kg. café fort et de bon goût, 8.90; 5 kg. café extra fin et fort, 10.30; 5 kg. café jaune grosse fève, 11.20; 5 kg. café véritable perlé, superfine, 12.10; 10 kg. saindoux première qualité, 8.90; 10 kg. saindoux pur, extra fin, 10.90; 10 kg. beurre de coco (graisse de plantes), 13.—; 10 kg. beurre fondu (margarine), 19.50; 10 kg. lard gras fumé, 10.80; 10 kg. jambon extra délicat, 11.60.

Reçu en quelques semaines 1000 commandes supplémentaires.

J. Winter, Boswyl (Arg.).

CHAPELLERIE

La sou-signée avise l'honorable public de la ville et des environs qu'elle tient, à partir du 28 octobre, un magasin de **chapellerie**. Grand choix de chapeaux feutre en tout genre, **bonneterie, cravates, casquettes** pour enfants et atelier, **blouses, etc.**, etc.

Elle se charge aussi des réparations et des **chapeaux sur commande**. Grand choix de **coutellerie** en tout genre et **réparations**.

Vve Stadelmann-Müller, magasin Decroux, place des Alpes, BULLE.

Au café de l'Union :

Escargots à la bourguignonne

tous les jours.

Le vendredi et jours maigres, à l'emporter.

Choucroute de Berne.

Mont-Dor premier choix. Chez ALFRED COSANDEY au café de la Fleur-de-Lis, BULLE.

Verrerie.

On trouve dès aujourd'hui, au magasin à côté des Alpes, Bulle, un grand assortiment de **verrerie et cristallerie**.

A. Corninbeuf, liquoriste.

Leçons.

Une personne versée dans le français et l'allemand donnerait, dès novembre, à des jeunes gens et demoiselles, des cours pratiques de ces deux langues.

S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Bulle.

A VENDRE

On offre à vendre, au centre de la ville de Bulle, une **maison** en bon état comprenant forge, magasin, logements et jardin.

S'adresser à M. Franz Kreidemacher, marchand, à Bulle.

Un homme d'âge mûr

désire trouver une place pour soigner du bétail cet hiver. S'adresser à François Tinguely, charron, à Pont-la-Ville.

Au magasin d'étoffes

Place des Alpes **LEWY FRÈRES** Avenue de la Gare **BULLE**

Vient d'arriver un grand choix de **poussettes**.

LITS COMPLETS avec bois de lit ou lit en fer. **GRAND CHOIX DE CONFECTIONS POUR HOMMES** Valises & parapluies. **CHOIX IMMENSE** pour habits sur mesure. **DRAPS** pour habits d'hommes à des prix exceptionnellement bas. **CHEMISES BLANCHES** couleurs et en flanelle, à de très bas prix. **Il ne sera compté pour façon d'un habit que 8 fr., garantie coupe élégante.**

Meunerie agricole

BARBEY-NICOLLIER, Bulle.

Produits alimentaires.

Pâtes qualités supérieures. **Gruaux** d'avoine et d'orge. **Semoules** de froment et de maïs. **Blés** rouges et noirs pour volaille. **Bourre** d'épeautre.

Horlogerie. — Bijouterie. — Orfèvrerie. — Optique.

ISIDORE REMY

Elève diplômée de l'École d'horlogerie municipale à Genève

BULLE — Grand'rue 26 — BULLE

Bijouterie : or et argent.

Chaînes, colliers, bracelets, boucles d'oreilles, bagues, médaillons, breloques, croix et chapelets en argent, etc., etc.

REPARATIONS

Travail soigné garanti. — Prix modérés.

FARINES ET SONS

Maïs en grains et moulu, blé, orge et avoine comprimée et en grains, tourteaux, graine et farine de lin, bourre d'épeautre.

Spécialité de moulure pour bétail, concassage à façon; force motrice électrique.

Marchandise de première qualité. — Prix réduits.

Jos. CROTTI, Bulle.

AU MAGASIN DE

L'HOIRIE PEYRAUD-BOSSON

Avenue de la Gare — **BULLE** — Avenue de la Gare

On trouve dès ce jour :

Grand assortiment de **conserves**, telles que : petits pois, haricots verts, cornichons; câpres, moutarde de Dijon, purée de tomates en flacons, thon, sardines fines et ordinaires, homard langues, quenelles, viandes d'Amérique, etc. **Epicerie fine**, pâtes alimentaires extra, chocolat primes, potages Maggi, extrait de Maggi en grands et petits flacons. **Articles de fumeurs**, tabacs et cigares, assortiment de pipes.

CANNES

Mercerie et toile, laine et coton. Plumes et duvets.

Nattes à la pièce et au mètre.

Dépôt de **cierges**.

Marchandises de première qualité. — Prix modérés.

Se recommande

L'HOIRIE PEYRAUD-BOSSON

Grande liquidation!!

D'ici au 25 novembre prochain :

Pour cause de **changement de domicile**, LIQUIDATION au prix de facture de toutes les marchandises, telles que : **parfumerie, savonnerie fine, broserie de toilette, peignes** en tous genres, **éponges fines, régates, cravates, cordelières** haute nouveauté, **bretelles** de tous les systèmes, **faux-cols, nattes** toutes en cheveux depuis 90 cent.

A. MARGOT



Eprouvées et recommandées par **24 professeurs de médecine**, les Pilules suisses du pharmacien Richard Brandt ont acquis une réputation universelle, grâce à leur efficacité sans égale, certaine, agréable en même temps que sans aucun inconvénient contre la

CONSTIPATION,

selles insuffisantes et leurs conséquences désagréables, tels que maux de tête, palpitations, congestions, vertiges, malaises, manque d'appétit, etc. L'usage de ces pilules ne revient qu'à 5 cent. par jour. Elles ne sont vendues qu'en boîtes de 1 fr. 25 dans les pharmacies.

Bulle. — Emile Leuz, imprimeur-éditeur.

TANNERIE-CORROIRIE

F. MORARD

LE HRY

Cuir à semelles. Empeignes suisses et étrangères. Veau ciré, basanes. Grand choix de **TIGES** en tous genres. Corderie, fils.

CLOUTERIE

Articles pour cordonniers et selliers. Huiles et graisses. Prix les plus réduits. Achat de cuirs, peaux, écorces, suifs, etc.

Dépôt à Bulle :

Rue de Bouleyres.

Ouvert tous les jeudis.

Cassée

DIMANCHE 15 NOVEMBRE

à l'auberge de la Croix-Blanche

EPAGNY

Invitation cordiale.

GEINOZ, anbergiste.

Cassée

DIMANCHE 15 NOVEMBRE

à l'auberge de la Croix-Blanche

à VAUDENS

Invitation cordiale.

SOTTAS, anbergiste.

Cassée

le dimanche 15 novembre

au Lion-d'Or, à Avry-devant-Pont,

avec le bienveillant concours

de la **Société de chant** de la localité.

Le tenancier.

CASSÉE

à l'Hôtel de Ville à Vaulruz

Dimanche 15 courant.

Invitation cordiale.

ODY

On demande

pour **service de vacher** dans une grande exploitation de Normandie (France) un

vacher très soigneux

capable de se charger d'une étable de 20 à 25 vaches à lait actif, sobre, comprenant un peu le français. On désire de préférence homme marié, jeune, pas plus de deux enfants. Place stable, à prendre de suite. Conditions : 90 fr. par mois, non nourri, boisson gratuite, logement gratuit pour l'homme et sa famille. Inutile répondre si on n'envoie pas certificats (copie) constatant qu'on a fait le service de vacher et renseignements complets.

Réponse sous chiffre C 10601 X à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Genève.

On demande

un **apprenti-marchand** sans de favorables conditions. Entrée tout de suite. S'informer à l'agence Haasenstein & Vogler, à Bulle.



A VENDRE

On offre à vendre un gros **char** en bon état, à 4 chevaux. S'adresser à MM. GIPPA & FOLGHERA, entrepreneurs, à Bulle.

On demande à louer

pour le 1er janvier un **magasin** bien situé. S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Bulle.



PRIX DE L'ABO

Pour la Suisse : 1

> 6

Etranger, 1 an, 9 fr.

payable d'avance

Prix du numéro

On s'abonne dans

de post

BULLE

FIN

Le Grand Co

nière session a

La séance c

ployée à la lect

seil d'Etat.

Mais celle d

Python fait rir

s'étaient promi

Après approbat

sens, du Collèg

l'ordre du jour

partielles du 9

contestation ce

devait pas en

fred Murith da

M. Gottofrey

efforts, — tar

de se sentir en

sa proposition

Progin, Barras

Geinoz syndic

Inutile de di

tout le linge s

pendant en fla

Par exemple

en dépit qu'on

sultat et le so

président Mora

M. le préfet d

cueilli les sol

forêt de Ritzva

tus et le geste

bespierre.

Oui, cette m

s'est servi pou

ans qu'elle aur

Thérauaz.

Car, sans q

aperçu, dans n

FEUIL

MON

Cette voiture

viennent son tou

cellules de cette

fois « la sonrièr

C'est toujours

que le prévenu m

une cour intérêt

gardées.

A la montée c

de surveillants.

En route, il es

uns dans le coulo

dans le cabriolet

Enfin, des gar

voiture.

Aussi, les plus

connaissent-ils v

s'échapper de ce

Les statistique

tentatives d'évas

De ces trente

ridicules. Quatre

essent pu conce

de Gourdiar, en

était à cinquante

un sergent de vil

C'est cependa